

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2703

présenté par
Mme Hignet

ARTICLE 8

À l'alinéa 5, supprimer le mot :

« volontaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES souhaitent que l'ensemble des collectivités territoriales s'impliquent dans les objectifs d'installation de nouveaux exploitants agricoles et d'adaption des exploitations agricoles au changement climatique inscrits dans ce projet de loi.

Il y a urgence à agir pour renouveler les générations en agriculture pour garantir notre souveraineté alimentaire. C'est pourquoi l'ensemble des collectivités territoriales doivent s'impliquer afin de parvenir à cet objectif."